



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4468

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Charte du pôle d'information Flore-habitat en Rhône-Alpes - Adhésion de la Communauté urbaine**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4468**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Charte du pôle d'information Flore-habitat en Rhône-Alpes - Adhésion de la Communauté urbaine**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Région Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionales (délibération n° 06.08.539 de la commission permanente du 20 juillet 2006), a initié la mise en place de pôles d'information naturaliste. L'enjeu est d'animer le réseau des acteurs de l'information naturaliste en région Rhône-Alpes et de mutualiser les connaissances.

Le pôle d'information naturaliste "Flore-habitat" (PIFH), est le premier né (2013) de cette série de pôles. Il a ainsi vocation à constituer la déclinaison régionale du système d'information sur la nature et les paysages (SINP), dont le protocole a été validé par le Ministère en charge de l'environnement dans la circulaire du 11 juin 2007. Instance partenariale de concertation, il n'a pas de statut juridique propre. Il met en commun un ensemble de moyens et a pour objectifs de :

1. Favoriser le développement, par les acteurs institutionnels, de politiques concertées en matière de production de données naturalistes,
2. Mettre en place et animer un réseau de producteurs de données naturalistes pour favoriser la connaissance réciproque des acteurs et développer des synergies d'action,
3. Harmoniser les outils méthodologiques et les référentiels utilisés pour collecter, saisir et valider les données afin d'améliorer la qualité des informations naturalistes produites en Rhône-Alpes,
4. Être garant de la cohérence des données produites par les membres du réseau, les centraliser dans un système d'information unique et en préserver la pérennité,
5. Diffuser les données collectées après avoir défini les règles de diffusion en conformité avec la réglementation.

Ce pôle comporte un comité de pilotage regroupant la Région, la DREAL, les 8 départements de Rhône-Alpes et les 2 conservatoires botaniques nationaux du Massif central et alpins. Ces 2 derniers animent le comité de pilotage renforcé par les membres invités : le Conseil scientifique régional de protection de la nature (CSRPN) et les Agences de l'eau Loire Bretagne et Rhône-Méditerranée et Corse. Tous sont signataires d'une charte qui définit les grands principes de fonctionnement du pôle et précise les rôles et les engagements des différentes parties concernées par la démarche.

Au cœur de la démarche, le réseau des adhérents alimente la plate-forme en informations sur la flore et participe aux réflexions régionales sur la connaissance, la conservation et la fonctionnalité de la diversité végétale. Il constitue, à cet effet, le comité de suivi du pôle, qui œuvre, notamment, sur les questions de listes rouges de la flore et de la végétation ainsi que sur l'élaboration d'une stratégie régionale de conservation de la flore.

Une plate-forme web d'accès aux données floristiques a été créée en 2013. Elle s'inscrit dans le contexte réglementaire européen concernant l'accès à l'information du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (convention internationale d'Aarhus, directive européenne Inspire).

L'adhésion de la Communauté urbaine à la charte "Flore et habitats" est gratuite et permettra de bénéficier des conditions d'accès préférentielles aux référentiels géographiques IGN en tant qu'adhérent au SINP et l'accès direct aux données brutes de la flore compilées par le pôle flore. L'adhésion se fait pour la durée de validité de la charte, à savoir jusqu'au 31 décembre 2014. Cette charte devrait être reconduite.

En contrepartie de l'accès à ces données, la Communauté urbaine s'engage à :

- mettre à disposition des opérations du pôle les données Flore-habitat dont elle dispose selon les modalités définies à l'article 4 de la charte,
- accepter le principe de leur validation par les opérateurs du pôle,
- autoriser les opérateurs du pôle à diffuser des données dont ils sont les auteurs ou dont ils détiennent les droits, selon les modalités définies par l'article 5 de la charte,
- garantir que les données auxquelles ils auront accès seront exclusivement réservées à leurs missions de connaissance, d'information et de préservation de la flore et des habitats, ou d'atténuation des impacts environnementaux d'aménagement autorisés par les règles en vigueur.

La Communauté urbaine pourra être représentée au sein du Comité de suivi ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Souligne l'importance et la qualité des données naturalistes auxquelles aura accès la Communauté urbaine de Lyon en adhérant à la charte "Flore et habitats".

2° - Approuve l'adhésion à la charte "Flore-habitat" à titre gratuit.

3° - Autorise monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ladite adhésion.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.